
Adja Ferdinand Vanga

Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Amyame et de Buyo

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Adja Ferdinand Vanga, « Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Amyame et de Buyo », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°1 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/326> ; DOI : 10.4000/remi.326

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/326>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Adja Ferdinand Vanga

Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Amyame et de Buyo

Pagination de l'édition papier : p. 197-205

Nos sincères remerciements au Professeur Germain Gourène, Vice-Président de l'Université d'Abobo-Adjamé et Responsable du Laboratoire d'Environnement et de Biologie Aquatique de l'Université d'Abobo-Adjamé, pour sa contribution à la rédaction de ce manuscrit.

- 1 Dans l'Afrique ancienne, les valeurs socioculturelles en vigueur favorisaient une intégration des populations dans leur milieu d'origine ou d'accueil. Le système social et économique a souvent entraîné des mouvements de populations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des États africains. Cette mobilité spatiale a favorisé l'essor économique de pays comme la Côte d'Ivoire, pays d'immigration, qui détient le taux d'immigration le plus élevé au niveau de l'Afrique avec une proportion de 26 % (INS, 1998). Avec la récession économique depuis deux décennies environs et les crises aussi bien sociales qu'économiques qui en découlent au niveau de certains pays africains, l'individualisme a pris le pas sur le collectivisme, accentuant ainsi les inégalités. Les conditions de vie sont devenues difficiles et les femmes, plus que les hommes, se retrouvent souvent sans moyen pour démarrer de petites activités. Certaines s'improvisent commerçantes, d'autres s'adonnent à l'artisanat, mais arrivent difficilement à écouler leurs marchandises (Direction générale de l'hydraulique, 2001). En Côte d'Ivoire, les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 1998, indiquent que les groupes socio-économiques les plus concernés par la pauvreté sont des femmes avec une proportion de plus de 50 % (UNICEF, 2002). Pour le Groupe de la Banque Africaine de Développement (2002 : 16), « la question de savoir comment intégrer efficacement les femmes dans le processus de développement à la fois à titre d'agents et de bénéficiaires, a évolué considérablement au cours des trente dernières années et a posé aux agences de développement un défi sur le plan théorique ». À l'instar de beaucoup de secteurs d'activités de la Côte d'Ivoire, celui de la pêche répond en partie à ces préoccupations en ce sens qu'il permet de créer un nombre important d'emplois dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation du poisson (Laë, 1997). Toutefois, ce secteur d'activité, marqué par un nombre élevé de non-nationaux qui en constituent les principaux acteurs (Vanga, 1994 ; Traoré, 1996 ; Vanga, 1998), connaît des situations conflictuelles plus ou moins manifestes dans l'accès à la ressource qui se raréfie.
- 2 L'étude a pour objectifs d'identifier les acteurs en présence dans la production et la commercialisation de poissons dans les lacs d'Ayamé et de Buyo, de déterminer la structure du ménage des revendeuses de poissons et de mesurer l'impact socio-économique de l'expulsion définitive des pêcheurs non nationaux du lac d'Ayamé. Par rapport aux objectifs, les hypothèses suivantes ont été formulées :
 - – Les pêcheurs provenant des pays voisins contribuent au développement de la pêche continentale ivoirienne et à la promotion socio-économique des acteurs de la filière.
 - – L'expulsion forcée des pêcheurs non nationaux de certains lacs de barrage occasionne une baisse du niveau économique des régions concernées et accentue la vulnérabilité de certains acteurs de la filière pêche.
- 3 L'étude a été réalisée dans le plus ancien (lac d'Ayamé) et le plus récent (lac de Buyo) des grands lacs artificiels créés en amont de barrages hydroélectriques de la Côte d'Ivoire (Figure 1). Les données statistiques relatives aux pêcheurs sont issues d'enquêtes réalisées dans les plans d'eau considérés. En ce qui concerne le commerce de poissons, l'absence d'une liste exhaustive a entraîné la prise en compte de toutes les revendeuses rencontrées dans les différents débarcadères au niveau des deux lacs : 75 revendeuses au lac d'Ayamé et 38 au

lac de Buyo ont été enquêtées. Il s'agit d'une enquête à passages répétés qui a tenu compte de l'évolution des rapports sociaux dans l'accès aux ressources. Pour la collecte des données, un questionnaire a été administré aux revendeuses de poissons et à leurs clientes directes (détaillantes). Les responsables locaux de l'administration des pêches, qui doivent délivrer des autorisations de commerce de poissons, ont été interviewés. Les données collectées ont porté sur l'origine ou la nationalité des acteurs de la pêche, la situation socio-économique des ménages, les difficultés rencontrées par ces ménages à la suite de l'expulsion des pêcheurs non nationaux.

Figure 1 : Localisation des lacs d'Ayamé et de Buyo

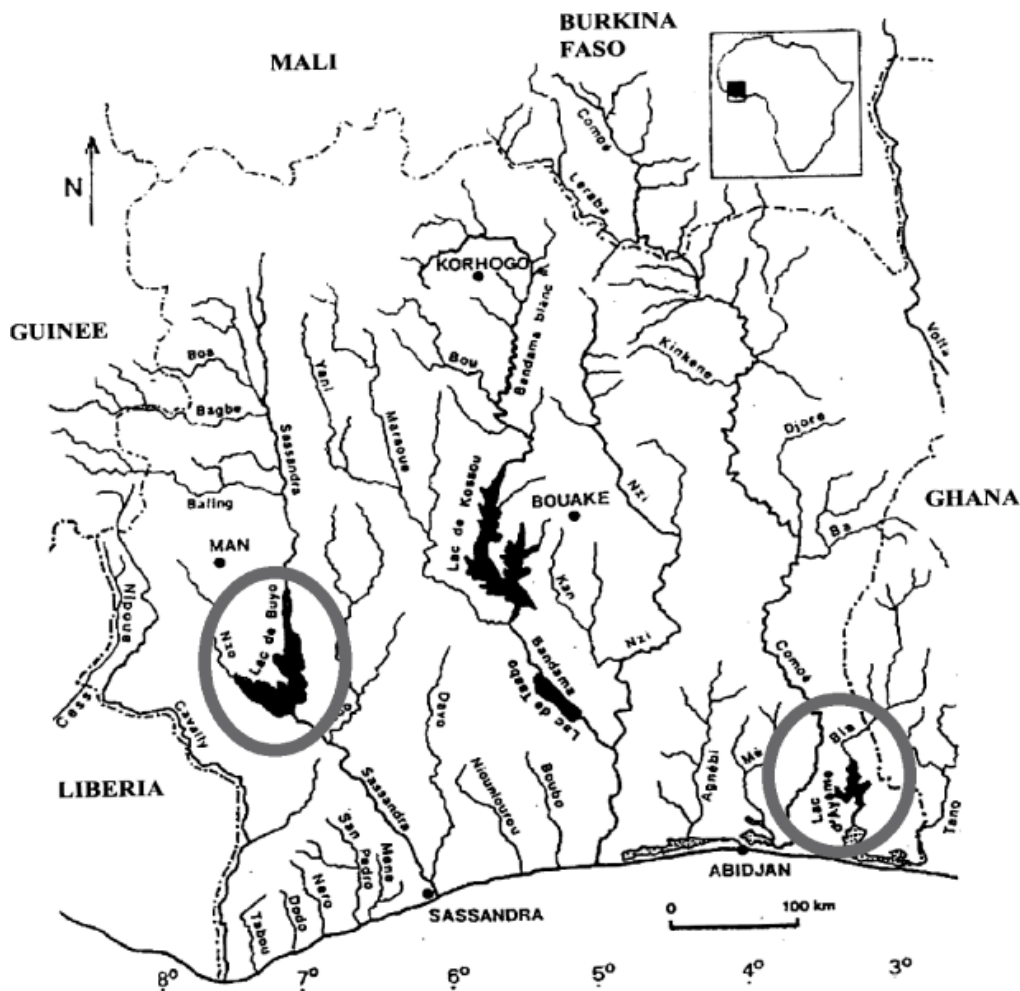


Tableau 1 : Répartition des pêcheurs selon la nationalité sur les lacs d'Ayamé et de Buyo en 1996

Nationalité	Lac d'Ayamé		Lac de Buyo	
	Effectif	%	Effectif	%
Ivoirienne	34	25,4	152	16
Maliennne	96	71,6	773	81,2
Burkina bée	4	3	11	1,1
Guinéenne	0	0	15	1,5
Sénégalaise	0	0	1	0,1
Togolaise	0	0	1	0,1
Total	134	100,0	953	100,0

Les pêcheurs et les revendeuses de poissons

- 4 Les acteurs de la pêche, au niveau des lacs d'Ayamé et de Buyo, sont d'origines diverses (Tableau 1).
- 5 En ce qui concerne le lac d'Ayamé, ces acteurs proviennent de trois pays africains. Les pêcheurs d'origine malienne, qui sont les plus nombreux (71,6 %), sont présents dans toutes les zones du lac. Ceux de nationalité ivoirienne, qui sont présents en majorité dans la zone de Yaou (en amont du lac), viennent en deuxième position avec une proportion de 25,4 %.
- 6 Quant aux pêcheurs du lac de Buyo, ils sont issus de cinq pays africains. Les acteurs de nationalité malienne, qui représentent la proportion la plus élevée (81 %), occupent toutes les zones du lac en question. Les Ivoiriens, regroupés surtout dans trois (Buyo, Duekoué et Guiglo) des cinq sections locales de la pêche au niveau du lac concerné, viennent en deuxième position avec une proportion de 16 %.
- 7 Les différents constats traduisent ainsi une prédominance des pêcheurs non ivoiriens dans l'activité de pêche sur l'ensemble des deux plans d'eau étudiés.

Tableau 2 : Répartition des revendeuses selon la nationalité et la situation matrimoniale dans les lacs d'Ayamé et de Buyo

Nationalité	Lac d'Ayamé			Lac de Buyo			Ensemble		
	Effectif	Mariées	Autres	Effectif	Mariées	Autres	Effectif	Mariées	Autres
Ivoiriennes	45	5	67	11	3	62	56	4	64,5
Non-Ivoiriennes	30	26	2	27	34	1	57	30	1,5
Total (%)	75	31	69	38	37	63	113	34	66

Note : Mariées et Autres : en % du total de chaque lacs. Autres : célibataires, veuves, divorcées.

- 8 Le commerce de poissons, dans les régions des lacs d'Ayamé et de Buyo, est exercé par des femmes d'origines diverses. Le constat est qu'au lac d'Ayamé, les revendeuses sont originaires de quatre pays (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso et Ghana). Ces commerçantes sont pour la plupart des Ivoiriennes (60 %) (Tableau 2). Toutefois, sur la trentaine de femmes semi-grossistes (mareyeurs) à qui les pêcheurs livrent leurs produits, seulement cinq sont de nationalité ivoirienne. Une quarantaine d'autres ivoiriennes (détaillantes) qui s'adonnent au commerce de poissons provenant du lac, s'approvisionnent auprès des semi-grossistes en ce qui concerne le poisson frais dont la demande est très forte. Cette tendance est confirmée par les responsables locaux de la pêche. Les commerçantes qui exercent dans la région du lac de Buyo sont, quant à elles, issues de trois nationalités (Côte d'Ivoire, Mali et Guinée). Sur ce plan d'eau, les Non-Ivoiriennes sont majoritaires (71 %). Contrairement au lac d'Ayamé, le nombre élevé de femmes provenant des pays voisins de la Côte d'Ivoire s'explique en partie par le fait que les débarcadères du lac de Buyo sont généralement très éloignés des centres urbains et l'accès se fait en voiture. Les femmes maliennes qui sont beaucoup plus organisées dominent ce secteur d'activité. Les Ivoiriennes et les Maliennes prédominent donc dans le commerce du poisson frais sur l'ensemble des deux lacs étudiés.
- 9 On constate enfin une nette prépondérance des femmes non mariées (66 %) dans ce secteur d'activité, qui s'explique par les avantages liés à cette activité économique. En effet, ne disposant d'aucune autre source de revenu, la plupart de ces femmes, qui bénéficient de certaines facilités de la part des pêcheurs et de quelques semi-grossistes, parviennent à supporter les charges quotidiennes et à subvenir aux besoins en alimentation, en éducation et en santé de la famille. Comme facilité, le poisson frais est livré à crédit aux revendeuses. L'argent n'est encaissé que le lendemain à la livraison suivante.
- 10 Par ailleurs, la quasi-totalité des femmes non mariées est ivoirienne, ces femmes sont sept fois sur dix chefs de ménage et ont une famille à charge : 3 à 5 enfants en général, mais aussi des parents (frère, sœur, cousine, ascendant, etc.).

Rentabilité du commerce de poissons

- 11 L'activité de pêche contribue considérablement à la promotion socio-économique du pêcheur et de la revendeuse de poissons dans la région des lacs d'Ayamé et de Buyo. Si au lac de Buyo, cette contribution paraît moins significative à cause de l'apport important des femmes au

financement de la pêche, ce n'est pas le cas au lac d'Ayamé. Sur les deux plans d'eau, le revenu brut mensuel par pêcheur oscille entre 143 000 et 500 000 francs CFA (Vanga, 2001). Au lac d'Ayamé, c'est la communauté des pêcheurs non ivoiriens qui finance elle-même le démarrage de l'activité de pêche et en a par conséquent le contrôle. Par solidarité, ces pêcheurs livrent souvent le produit de la pêche à leurs épouses et aux femmes de même nationalité qu'eux. Le revenu tiré du commerce de poissons frais ou braisés permet à la population féminine de subvenir aux besoins de la famille et d'être moins vulnérables.

- 12 En ce qui concerne les revendeuses de poissons du lac d'Ayamé, les données du tableau 3 montrent que ces dernières réalisent un bénéfice supérieur ou égal à 50 %. Cela ne concerne pas les tilapias et *Heterotis niloticus* fumés dont les marges sont respectivement de 45,8 % et 25 %. Les poissons qui contribuent de manière significative à l'augmentation de la marge bénéficiaire des commerçantes sont *Chrysichthys sp.* (machoïron) frais (95,6 %) et fumé (80 %).

Tableau 3 : Prix moyen du kilogramme de poisson sur le lac d'Ayamé en 1996

Espèce	<i>Tilapias</i>		<i>Chrysichthys sp.</i>		<i>Heterotis niloticus</i>		<i>Divers</i>	
	Frais	Fumé	Frais	Fumé	Frais	Fumé	Frais	Fumé
État des poissons								
Prix au débarcadère (pêcheur) (1)	300	600	575	1 250	300	1 000	250	1 000
Prix sur le marché (mareyeur) (2)	475	875	1 125	2 250	500	1 250	400	1 500
Marge bénéf. brut du mareyeur (2/1)	58,3 %	45,8 %	95,6 %	80 %	66,7 %	25 %	60 %	50 %

En franc CFA.

- 13 Pour ce qui est des revendeuses opérant sur les marchés du lac de Buyo, les pêcheurs les considèrent comme un groupe d'opérateurs économiques qui tire le plus de profit de la pêche. En effet, la contribution des revendeuses au financement de la pêche par l'achat du matériel (filet, pirogue, etc.) conduit les pêcheurs à leur livrer le poisson à un prix relativement bas. Par exemple, un tas de 3 à 4 tilapias de poids compris entre 500 et 800 grammes est vendu à 500 francs CFA aux mareyeurs qui le revendent à 3 000 francs CFA (1 000 francs CFA l'unité pour les gros poissons et 750 francs CFA pour les moins gros) ; ce qui donne une marge bénéficiaire brute de 500 %. Pour les autres captures débarquées, le prix dépend du marché, de la taille et de l'état du poisson frais. Même si le poisson fumé est rentable, les bénéfices qui y sont associés restent relativement faibles par rapport au poisson frais. En effet, pendant que le poisson fumé est commercialisé par kilogramme à un prix homologué et appliqué à tous, le prix du poisson frais fluctue selon les marchés et le contrat qui lie les revendeuses aux pêcheurs. Que ce soit au lac d'Ayamé ou à celui de Buyo, les commerçantes ont une préférence pour le poisson frais, parce que ce type de poisson s'écoule rapidement (un jour généralement) contrairement au poisson fumé qui fait environ une semaine.
- 14 Au niveau régional, avec la rencontre des opérateurs économiques lors des marchés quotidiens (poisson frais) et hebdomadaires (poisson fumé), les activités de commerce telles que le transport de personnes et de marchandises, la vente de produits alimentaires (riz, huile, thé, sucre, etc.) et les restaurants connaissent un essor considérable. En outre, certains élèves issus de ménages démunis se constituent en aides auprès des pêcheurs maliens pendant les vacances scolaires. Le revenu tiré de cette activité contribue à assurer la scolarité de ces enfants.

L'expulsion des non ivoiriens et ses conséquences

Situations de conflit au lac d'Ayamé

- 15 Dans l'accès aux ressources, le jeu de régulation dépend de la logique des acteurs en présence et de la disponibilité des ressources. Face à la raréfaction des ressources disponibles, la compétition entre acteurs peut entraîner la remise en cause de l'équilibre social existant. Le lac de Buyo (créé en 1981), qui est le plus récent des grands lacs de barrage hydroélectrique de la Côte d'Ivoire, connaît une activité de pêche relativement stable. Contrairement à ce plan d'eau continental, la modification de la composition spécifique des captures débarquées au lac d'Ayamé (créé en 1959) a entraîné une baisse qualitative et quantitative de la production à partir de 1991. Cette baisse a accentué la lutte pour le maintien de la production individuelle à un niveau économiquement acceptable par les pêcheurs. La lutte s'est étendue aux autres acteurs de la filière pêche. La rupture du consensus et de l'équilibre social, aussi bien chez les pêcheurs que chez leurs clients (nationaux et non nationaux), a engendré une situation de conflit manifeste entre populations autochtones et pêcheurs non ivoiriens en 1998. L'expulsion définitive des pêcheurs non ivoiriens du plan d'eau et la pratique de la pêche par les seuls nationaux, a entraîné une chute de la production débarquée de 60 % (700 tonnes avant contre 300 tonnes environ après le conflit) en 2000 et 2001 (Vanga, 2001).

Situation socio-économique des acteurs de la filière

- 16 La pénurie de poissons du lac d'Ayamé, a entraîné un renchérissement du prix de la viande, du poisson congelé importé et de la sardinelle provenant de la lagune Aby, actuellement disponible sur les marchés de la région. Dans les restaurants tenus en majorité par des femmes, les rares repas à base de poissons du lac coûtent 1 000 francs CFA minimum. En 1998, le prix des mêmes repas, variait de 500 à 1 000 francs CFA. Même si la situation économique difficile du pays favorise l'augmentation des prix, les propriétaires de restaurants estiment que la raréfaction des poissons du lac d'Ayamé en est l'une des principales raisons. Le vaste marché que constituait la région du lac d'Ayamé lors des marchés hebdomadaires de poissons a progressivement disparu au profit d'un marché local assuré par une population au revenu limité.
- 17 Les conflits ont toujours eu des conséquences néfastes sur les conditions de vie des populations. Toutefois, l'expulsion des ressortissants étrangers du lac d'Ayamé a été bénéfique pour un certain nombre d'acteurs de la filière pêche. En effet, les pêcheurs ivoiriens, minoritaires dans l'exploitation des ressources du lac d'Ayamé, ont désormais le contrôle de l'ensemble du plan d'eau et selon leurs propres termes, la pêche est devenue beaucoup plus rentable. Des Ivoiriens qui avaient un revenu moyen estimé à 5 000 francs CFA par jour, avant le départ des non-Ivoiriens, se retrouvent actuellement avec 15 000 francs CFA en moyenne par jour. Ces acteurs estiment que la pêche est plus rentable en période d'étiage car, à cette période, le revenu varie de 20 000 à 40 000 francs CFA par pêcheur par jour. Cependant, en période de crue, l'activité de pêche baisse d'intensité. Cette situation est due au fait que, n'ayant pas une grande expérience de la pêche, les Ivoiriens n'aiment pas exercer l'activité de pêche en cette période. Ils ont peur du niveau élevé du lac à cause des risques de noyade que cela engendre. En conséquence, le revenu journalier oscille entre 2 000 et 5 000 francs CFA pour ceux qui arrivent à pratiquer la pêche. Un nombre considérable de nationaux abandonnent ainsi la pêche.
- 18 Si l'activité de pêche est rentable pour les principaux acteurs, ce n'est pas le cas de leurs clientes que sont les revendeuses. Ces femmes (toutes des Ivoiriennes) ont estimé que la quantité de poissons du lac qu'elles recevaient ne représentait que le tiers (en période d'étiage) ou le quart (en période de crue) de ce qu'elles recevaient avant l'expulsion des pêcheurs non ivoiriens. La situation actuelle est préoccupante pour ces femmes ivoiriennes qui étaient dans l'ancien circuit, et qui ont désormais le monopole du commerce de poissons provenant du lac d'Ayamé. La faible disponibilité en poissons du lac a eu des conséquences sur le prix d'achat de ces ressources (tableau 4).

Tableau 4 : Évolution du prix d'achat de quelques poissons du lac d'Ayamé avant et après l'expulsion des pêcheurs non ivoiriens

	Prix de 4 tilapias de 150 g ou de 5 tilapias de 125 g		Prix de 30 Brycinus sp	
	Débarcadère	Marché	Débarcadère	Marché
Avant le conflit (1)	200	300	100	200
Après le conflit (2)	300 à 500	500	200	300
Évolution (2/1)	50 à 150 %	67 %	100 %	50 %

En franc CFA.

- 19 Comme le montre le tableau 4, le prix d'achat du poisson a augmenté après le départ des pêcheurs non nationaux. La marge d'augmentation oscille entre 50 % et 150 % au niveau des pêcheurs dans les débarcadères. Sur les marchés, le taux d'augmentation est inférieur à 100 % ; ce qui réduit considérablement la marge bénéficiaire des revendeuses. La faible disponibilité en poissons du lac (8 mois sur 12) et le coût élevé de cette ressource ne permettent pas à cette catégorie d'acteurs de rentabiliser leur activité.
- 20 Avant l'expulsion définitive des étrangers, les revendeuses pouvaient avoir du poisson à crédit auprès des pêcheurs. Or, depuis le contrôle de la production halieutique du lac d'Ayamé par les Ivoiriens, ces derniers leur imposent de payer au comptant le poisson. En outre, les pêcheurs vont eux-mêmes souvent commercialiser les poissons pêchés sur les marchés de la région. Cette situation représente une contrainte majeure pour la plupart des femmes qui sont de plus en plus démunies, en raison de la chute de la production de poissons et de ses conséquences sur leur revenu. La faible disponibilité des produits de la pêche commerciale a réduit les activités de certaines revendeuses et a mis les autres dans une situation de chômage. Cette frange de la population connaît désormais une paupérisation du fait de la baisse de son activité commerciale et de l'absence d'une autre source de revenu. La question de l'avenir des enfants, qui dépendent de ces femmes chefs de famille, est posée en termes de scolarisation et de bien-être social. Pour subvenir à leurs besoins essentiels, ces dernières sont exposées aux risques liés à la prostitution.

Conclusion

- 21 La pêche et le commerce de poissons dans les régions des lacs d'Ayamé et de Buyo sont des activités rentables pour les acteurs concernés. L'activité de pêche, qui est dominée par des acteurs non ivoiriens, contribue de manière significative au revenu des revendeuses de poissons. Cela est surtout constaté chez les femmes chefs de ménage. Sans capital de départ, ces dernières ont la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie.
- 22 Toutefois, les rapports sociaux conflictuels et l'expulsion des non-nationaux du lac d'Ayamé en 1998 a été préjudiciable aux commerçantes exerçant sur ce plan d'eau. À cause du faible volume de captures débarquées par les pêcheurs ivoiriens qui occupent désormais le lac, la plupart de ces femmes se retrouvent au chômage et connaissent une paupérisation. Leur état de dépendance fait d'elles des personnes vulnérables. Les deux hypothèses évoquées en introduction sont donc validées.

Bibliographie

- BAD (2002) Politique en matière de genre. Édition BAD.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'HYDRAULIQUE (2001) Aspects genre dans l'analyse sociologique de la gestion des ressources en eau au Burkina Faso. Programme GIRE/DGH, Burkina Faso.
- INS (1998) *Recensement général de la population et de l'habitat*. Institut National de la Statistique, Côte d'Ivoire.
- LAË, R. (1997) Estimation des rendements de pêche des lacs africains au moyen de modèles empiriques. *Aquatic Living Resources*. 10, (2) : 83-92.
- TRAORÉ K. (1996) État des connaissances sur les pêcheries continentales ivoiriennes. Projet FAO TCP/IVC/4553.
- UNICEF (2002) Analyse socio-économique des inégalités dans l'atteinte du bien-être des enfants et des femmes. Rapport national sur les disparités. Côte d'Ivoire.

VANGA Adja Ferdinand (1994) *La pêche au lac d'Ayamé*. Mémoire de DEA, IES, Université de Cocody, Abidjan.

VANGA Adja Ferdinand (1998) *Étude socio-économique de la pêche sur le lac de Buyo. Rapport final*. Projet de Développement Rural de la Région Forestière Ouest (BAD/FAD – Côte d'Ivoire) : 18-58.

VANGA Adja Ferdinand (2001) *Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat, Université d'Abobo-Adjamé, Abidjan.

Pour citer cet article

Référence électronique

Adja Ferdinand Vanga, « Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°1 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/326> ; DOI : 10.4000/remi.326

Référence papier

Adja Ferdinand Vanga, « Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 - n°1 | 2004, 197-205.

À propos de l'auteur

Adja Ferdinand Vanga

Sociologue du Développement. Unité Régionale de l'Enseignement Supérieur de Korhogo, Université de Bouaké, 27 BP 199 Abidjan 27 (Côte d'Ivoire), Mail : af_vanga@hotmail.com

Droits d'auteur

© Université de Poitiers
